



INFO

INFLUENZA AVIAIRE : NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS ! PASSAGE AU NIVEAU DE RISQUE ÉLEVÉ SUR TOUTE LA FRANCE



Vous avez des poules ou des oiseaux d'ornement, pour les protéger de la grippe aviaire et protéger les éleveurs de volailles, il convient de :

- Confiner vos volailles, les mettre dans votre jardin d'hiver ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- Surveiller régulièrement vos poules, pigeons et autres oiseaux ;
- Vous faire connaître en mairie ou par télédéclaration en cliquant sur :

<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/>

**En cas de mortalité anormale, rapprochez-vous de votre mairie ou de votre vétérinaire.
Adoptons chacun les bons gestes !**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE